



#### Membres de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires :

Les Amis de la Terre - Anticor - Attac France - CADTM France – CCFD-Terre Solidaire - CFDT - CGT - CRID - Droit pour la justice –Observatoire citoyen pour la transparence Financière Internationale - Oxfam France – Justice et Paix – Peuples Solidaires-ActionAid France- Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Syndicat de la magistrature – Solidaires Finances Publiques - Transparency International France

[www.stopparadisfiscaux.fr](http://www.stopparadisfiscaux.fr)

En partenariat avec ONE France

# Reporting pays par pays public pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales

## Les 12 raisons pour lesquelles la France doit soutenir cette proposition

### Contexte

Une grande partie des multinationales parvient aujourd'hui à éviter de payer l'ensemble de ses impôts en transférant leurs bénéficiaires dans des territoires où ils ne sont pas ou peu imposés.

Si elles peuvent le faire, c'est entre autres du fait de leurs moyens considérables, de la grande mobilité de leurs capitaux et surtout de l'absence de transparence sur les activités de leurs différentes entités.

**Le reporting pays par pays est une revendication historique des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales**, pratiques qui privent chaque année pays riches comme pays en développement de centaines de milliards d'euros de recettes fiscales. Il s'agit d'obliger les entreprises à rendre publiques des informations comptables précises concernant leurs activités (notamment le chiffre d'affaires, le profit, le nombre d'employés et les impôts payés) dans chaque territoire où elles sont implantées de manière à mesurer si les impôts versés correspondent à la réalité de l'activité économique de l'entreprise.

Les régions françaises ont été les premières à se mobiliser pour exiger cette transparence de leurs partenaires financiers. En 2011<sup>1</sup>, dix d'entre elles avaient voté des délibérations exigeant des banques avec lesquelles elles travaillaient de publier des informations pays par pays, suivi par une vingtaine de villes. **A partir de 2013, la France s'est positionnée au niveau européen comme leader sur le sujet** : elle a non seulement été le premier pays européen à introduire cette obligation pour les établissements financiers dans sa loi bancaire de juillet 2013<sup>2</sup> mais a également, en parallèle, joué un grand rôle dans l'introduction d'une obligation similaire pour les banques européennes, introduite dans la directive CRD IV en juin 2013<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> [Liste des régions et collectivités engagées dans la lutte contre l'évasion fiscale](#)

<sup>2</sup> Article 7 de la [loi bancaire n° 2013-672 du 26 juillet 2013](#)

<sup>3</sup> Article 89 de [la directive 2013/36/UE du 26 juin 2013](#)

**La proposition de reporting pays par pays tout secteur mais non public présenté par l'OCDE dans le cadre du plan BEPS et adoptée par le G20 d'Antalya le 16 novembre 2015 n'est pas suffisante** : en effet, selon ce modèle, les informations demeurent confidentielles et ne sont échangées qu'entre administrations fiscales. Cette confidentialité nuit au principe même du reporting, pensé comme un instrument qui doit dissuader les entreprises multinationales de recourir à des montages complexes pour échapper à l'impôt et permettre à toutes les parties prenantes (y compris aux investisseurs et aux salariés) d'avoir accès aux informations. Par ailleurs, cette obligation ne devrait s'appliquer qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros, ce qui ne représente que 10 à 15% des entreprises multinationales de l'aveu même de l'OCDE<sup>4</sup>.

### **Recommandation**

Alors que les députés européens se sont prononcés très largement en faveur d'un modèle de reporting pays par pays public le 8 juillet dernier dans le cadre de la directive sur les droits des actionnaires et que la Commission européenne a lancé une étude d'impact sur le reporting public après avoir convenu en mars dernier que « plus de transparence est nécessaire »<sup>1</sup> **la France pourrait envoyer un signal fort à la communauté internationale en :**

- **Se prononçant en faveur d'un reporting public au niveau européen** incluant a minima les informations suivantes :
  - La liste de l'intégralité des filiales et des activités de ces dernières
  - Dans chaque pays où l'entreprise est présente les informations suivantes :
    - Chiffre d'affaires
    - Bénéfices
    - Impôts payés
    - Nombre d'employés
    - Subventions reçues
- **Introduisant une mesure similaire dans le projet de loi de finances rectificatif 2015 ou dans le projet de loi de finances 2016**

<sup>4</sup> <http://www.oecd.org/ctp/beps-action-13-guidance-implementation-tp-documentation-cbc-reporting.pdf>

## Les 12 raisons pour lesquelles la France doit soutenir la transparence pays par pays des entreprises

### 1. La France s'est déjà fortement engagée en faveur du reporting pays par pays public

Au moment de la loi bancaire en 2013, la France a été le premier pays à introduire la demande d'un reporting pays par pays complet pour les établissements financiers. Elle a fortement influencé l'Union européenne dans ce sens pour que cette exigence soit étendue aux banques européennes dans la directive CRD IV, adoptée en juin 2013. D'autre part, en avril 2013, le Président François Hollande a fait un discours fort en faveur d'une transparence accrue pour les banques mais aussi pour toutes les grandes entreprises multinationales « *Les banques françaises devront rendre publique, chaque année, la liste de toutes leurs filiales, partout dans le monde, et pays par pays. Elles devront indiquer la nature de leurs activités. (...) L'ensemble de ces informations seront publiques et à la disposition de tous. Je veux que cette obligation soit également appliquée au niveau de l'Union européenne et, demain, étendue aux grandes entreprises.* »<sup>5</sup>

### 2. Il s'agit d'une obligation à laquelle sont déjà soumises les banques françaises et européennes

Les banques françaises et européennes sont depuis 2013 soumises à l'obligation de rendre publiques, dans leurs comptes annuels ou sur leur site internet, des informations suivantes :

- A compter de l'exercice 2013, pour une publication en 2014
  - Le nom des implantations et la nature de l'activité,
  - Le produit net bancaire (chiffre d'affaires),
  - Les effectifs en équivalent temps plein.
- A compter de l'exercice 2014, pour une publication en 2015
  - Le bénéfice ou perte avant impôt,
  - Le montant des impôts sur les bénéfices dont les implantations sont redevables,
  - Les subventions publiques reçues.

Pour le moment rien ne montre que cela ait eu un impact négatif sur leurs activités. L'introduction de ce reporting pays par pays pour les banques et le fait qu'elles s'y soient pliées sans difficulté démontre qu'une telle mesure peut fonctionner en pratique et qu'il ne devrait pas y avoir de problème à la généraliser à l'ensemble des secteurs.

### 3. Les entreprises multinationales sont majoritairement en faveur de plus de transparence

Les entreprises multinationales ne sont pas fermement opposées au reporting pays par pays : selon un sondage réalisé par le cabinet de conseil PricewaterhouseCoopers en 2014, 59% des PDG de grandes entreprises sont favorables à ce que les entreprises soient obligées de rendre publics leurs revenus, leurs bénéfices et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont présentes<sup>6</sup>.

### 4. Un reporting pays par pays public favoriserait les petites et moyennes entreprises

Alors que les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont les plus importantes pourvoyeuses de croissance et d'emplois dans les pays européens, elles sont désavantagées par une concurrence faussée en faveur des entreprises multinationales qui sont en mesure de transférer plus facilement leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, réduisant ainsi de manière non négligeable le montant de leur imposition. Les PME qui sont en général présentes dans un seul pays, sont la plupart du temps déjà obligées de rendre publique une grande partie des informations que nous demandons

<sup>5</sup> [Déclaration du Président de la République François Hollande 10 avril 2013](#)

<sup>6</sup> <http://www.pwc.com/gx/en/tax/publications/assets/ceo-survey-tax-perspectives.pdf>, p.17 (2014)

aux grandes entreprises. Les demander à ces dernières ne ferait que venir rétablir un équilibre et pourrait jouer en faveur des PME.

#### **5. Plus de transparence aurait un impact positif sur la compétitivité des entreprises et sur l'investissement**

Non seulement le coût d'un reporting pays par pays public pour les entreprises demeure négligeable (voir question 10) mais les impacts d'une telle mesure sur la compétitivité d'une entreprise pourraient être positifs. Les résultats de l'étude d'impact de la Commission européenne sur l'opportunité d'un reporting public pour les établissements financiers dans le cadre de la CRD IV vont dans ce sens, puisqu'il est expliqué que rendre public le reporting exigé des banques européennes « ne devrait pas avoir d'incidence économique négative notable, en particulier sur la compétitivité, l'investissement [...] Au contraire, il semble qu'une telle obligation pourrait avoir une incidence positive limitée »<sup>7</sup>. Un de ces aspects positifs serait que les investisseurs pourraient être plus confiants à l'idée de placer leur argent dans des entreprises plus transparentes, notamment parce que les pratiques d'optimisation fiscale agressives des multinationales sont désormais considérées comme un important risque d'image (voir question 6). Cette proposition permettrait également d'éliminer les « mauvais élèves » qui exploitent les systèmes fiscaux pour abaisser artificiellement leur imposition à un taux proche de zéro.

#### **6. Publier ces informations pays par pays aurait un effet dissuasif sur les entreprises qui délocalisent de manière abusive et artificielle leurs bénéfices**

Le risque d'image que peut représenter une campagne citoyenne ou une enquête soupçonnant une entreprise d'évasion fiscale est de plus en plus pris au sérieux par les grandes entreprises. D'après un sondage récent réalisé par KPMG auprès de directeurs de grands groupes, la fiscalité d'un quart des entreprises sondées a fait l'objet d'un article de presse ou d'un sujet médiatique au cours des 12 derniers mois<sup>8</sup>. Pour les plus grosses entreprises, (avec un chiffre d'affaire supérieur à 10 milliards de dollars), ce chiffre atteint les 40 %.

D'autres enquêtes viennent prouver quant à elles que de plus en plus de citoyens sont réactifs et sensibilisés à ces pratiques : en 2013, selon le Guardian, 40% des Britanniques se déclaraient prêts à boycotter des entreprises qui parviennent à échapper à l'impôt, même de manière légale<sup>9</sup>. En 2015, d'après un autre sondage réalisé auprès de citoyens britanniques, 59% d'entre eux considèrent que les techniques légales pour échapper à l'impôt sont moralement condamnables<sup>10</sup>. Alors que les administrations fiscales peuvent être hésitantes à l'idée de poursuivre une entreprise en justice quand elles la soupçonnent de ne pas avoir respecté ses obligations fiscales - une telle action étant longue, compliquée et à l'issue incertaine (la zone grise entre le légal et l'illégal étant difficile à évaluer), rendre public le reporting peut être d'une grande aide. Cela mettrait en évidence les montages fiscaux les plus artificiels des entreprises et les encouragerait de facto à changer de pratiques pour ne pas avoir à apparaître aux yeux du grand public comme un-e champion-ne de l'évasion fiscale. Un encouragement à changer de comportement immédiatement et sans coût dont il serait dommage de se passer.

#### **7. Les autorités fiscales n'ont pas forcément les moyens de gérer toute cette information**

Rendre public le reporting pays par pays des entreprises simplifierait le travail des administrations fiscales : en effet, en leur confiant la charge de compiler les différentes données de différentes

<sup>7</sup> <http://www.ipex.eu/IPEXL-WEB/dossier/document/COM20140676.do>

<sup>8</sup> <http://www.kpmg-institutes.com/content/dam/kpmg/taxwatch/pdf/2014/kpmg-tax-transparency-survey-report-2014.pdf>

<sup>9</sup> Enquête réalisée par le Guardian et ICM Poll «Four in 10 might join consumer boycott over tax avoidance », Tom Clark, *The Guardian*, 10 juin 2013

<sup>10</sup> <http://economia.icaew.com/news/march-2015/majority-says-unacceptable-to-avoid-tax>

multinationales et des autorités fiscales d'autres pays, la proposition de l'OCDE sera lourde à mettre en œuvre. De plus, la publicité de ces informations permettra à quiconque de les analyser et de conserver un contrôle démocratique sur des enjeux de justice fiscale qui touche tout un chacun. Cet argument est d'autant plus valable pour les pays en développement, dont les administrations fiscales ne sont souvent pas en capacité de recevoir et d'analyser une masse trop importante d'informations.

## **8. Avec un reporting non public tous les pays n'auront pas accès à cette information**

Le modèle proposé par l'OCDE prévoit que les informations soient transmises aux administrations fiscales via le système proposé par l'OCDE pour échanger des informations bancaires de manière automatique, ce qui pose plusieurs problèmes : d'une part, de nombreux pays en développement, en raison de leur faible capacité à échanger des informations de manière réciproque, sont pour le moment en grande partie exclus de ces accords. D'autre part, certains pays comme la Suisse et les Bahamas ont déjà dit publiquement qu'ils n'échangeraient de l'information qu'avec leurs principaux partenaires politiques et commerciaux parmi lesquels les pays en développement ne sont pas inclus.<sup>11</sup>

## **9. Les coûts ne seraient pas si significatifs que ça pour les entreprises**

D'après les services de la fiscalité et des douanes du Royaume Uni, le coût de mise en place du reporting pays par pays est « négligeable, puisque de l'ordre de 0,2 million de livres annuellement pour les entreprises qui seront affectées par la mesure »<sup>12</sup>. Cette appréciation des services fiscaux britanniques rappelle que les informations nécessaires au reporting pays par pays sont normalement déjà disponibles : il est impensable que les directeurs fiscaux et à fortiori les entreprises qui les emploient n'aient pas connaissance des ventes, du nombre d'employés, des profits et des impôts payés dans chacun des pays dans lesquels l'entreprise est présente. D'autre part, quand bien même certaines entreprises ne seraient pas déjà en possession de ces informations, elles seront obligées de les compiler dans le cadre du plan BEPS de l'OCDE.

## **10. Le reporting pays par pays public permettra une meilleure compréhension des activités des entreprises**

Publier des informations clés sur les activités des entreprises pays par pays est déterminant pour une meilleure compréhension par les citoyens du fonctionnement des entreprises. Le débat public autour de l'imposition des entreprises ne risque pas de s'atténuer dans les années qui viennent, que ces informations soient rendues publiques ou non. En rendant publiques ces informations, les entreprises peuvent au contraire éviter les incompréhensions et les fausses accusations. Si une seule partie de l'information est disponible (par exemple la présence d'une filiale dans une juridiction à fiscalité faible) cela peut entraîner des accusations d'évasion fiscale aux conséquences qui peuvent être désastreuses pour l'image de l'entreprise. A l'inverse, si la présence d'une entreprise dans un paradis fiscal est combinée à d'autres informations concernant le chiffre d'affaire réalisé sur ce territoire et le nombre de salariés, alors cette entreprise pourra justifier sa présence et se protéger contre les soupçons d'évasion fiscale.

Le côté « pédagogique » du reporting pays par pays a par ailleurs été souligné le 18 mars dernier par la Commission européenne au moment où cette dernière a présenté son « Paquet pour la transparence fiscale » : « l'extension de l'obligation de reporting pays par pays public de certaines informations fiscales aux entreprises multinationales tous secteurs confondus pourrait les placer sous le regard du public et résulter en une meilleure compréhension de leur pratique fiscale »<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> <http://www.christianaid.org.uk/images/information-for-the-nations.pdf>

<sup>12</sup> [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/385161/TIIN\\_2150.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/385161/TIIN_2150.pdf)

<sup>13</sup>

<sup>13</sup> [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/company\\_tax/transparency/com\\_2015\\_136\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/company_tax/transparency/com_2015_136_en.pdf)

Bien sûr, il ne s'agit pas de dire que ces informations ne sont pas techniques et complexes : en revanche, elles permettront d'avoir un débat informé et une vision réelle de l'activité des entreprises, ce qui serait un pas en avant important.

### **11. Les informations demandées ne sont pas confidentielles et ne concernent pas le secret des affaires**

Considérer que publier ces informations serait une violation du secret des affaires implique que les impôts soient un coût pour l'entreprise et qu'il est normal que les entreprises soient en concurrence les unes avec les autres pour réduire ce coût. Cette conception peut néanmoins être questionnée car comme l'expliquait le Tax Justice Network dès 2007 :

*« Une des grandes forces du capitalisme de marché et de la libre concurrence c'est la pression qui est exercée sur les directeurs pour innover et améliorer l'efficacité de la production, y compris par la réduction de coûts et l'amélioration de la qualité des biens ou des services qu'ils produisent. Mais les impôts n'ont rien à voir avec cela : l'impôt a à voir avec la rentabilité globale, pas avec les coûts de production. Une entreprise qui utilise une lacune dans la législation fiscale peut s'en servir pour faire baisser ses prix et prendre de l'avance sur ses concurrents mais en réalité, elle n'a absolument rien fait pour améliorer sa productivité ou la qualité de ce qu'elle produit. L'entreprise a réduit ses impôts mais l'économie n'a rien gagné en efficacité ou en productivité. »<sup>14</sup>*

Au regard des principes de libre concurrence actuellement défendus par la France et les pays de l'Union européenne, on peut considérer que la concurrence basée sur la planification fiscale fausse les conditions du marché et nourrit des structures opaques alors qu'un reporting public permettrait que la concurrence se recentre sur la livraison du meilleur produit au meilleur prix plutôt que sur ceux qui peuvent embaucher les meilleurs experts fiscaux et penser aux structures les plus complexes de sociétés écrans. On en revient à l'un des arguments principaux en faveur d'un reporting public : ce serait le meilleur moyen de décourager l'optimisation fiscale agressive et la fraude fiscale.

### **12. Ces informations peuvent être utiles à d'autres personnes que les administrations fiscales**

D'autres administrations, notamment réglementaires et judiciaires peuvent être aussi intéressées par ces données pour mieux identifier les entreprises qui présentent un risque d'évasion fiscale élevé. Par ailleurs, les investisseurs (voir question 5) et aussi les clients et les salariés ont un intérêt direct à avoir accès à ces informations pour pouvoir mieux mesurer les différents risques auxquels le groupe peut être exposé. Enfin, pour les organisations et les journalistes mobilisés dans la lutte contre l'évasion fiscale, ces données sont extrêmement importantes : elles peuvent permettre de mieux comprendre la réalité de l'activité économique d'une entreprise et, le cas échéant, de pointer du doigt des contradictions. C'est le travail qu'a notamment réalisé la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires en 2014 sur les premières données publiées par les banques françaises. Ces données ont permis de mettre en évidence des différences importantes d'activités ainsi que de taux de productivité entre les paradis fiscaux et les autres pays, venant préciser les questions à adresser aux banques, aux hommes politiques et aux administrations fiscales.

### **Contacts :**

Lucie Watrinet | **CCFD-Terre Solidaire** | 07 61 70 92 51  
Manon Aubry | **Oxfam France** | 06 07 31 33 55

---

<sup>14</sup> <http://taxjustice.blogspot.be/2007/11/is-tax-cost.html>